

## Exemples de questions pour la phytolice NP

1. En Région wallonne, quelle est la distance minimale non traitée par un produit phytopharmaceutique à respecter par rapport à un cours d'eau ?
  - a) Au moins 1 mètre
  - b) Au moins 6 mètres
  - c) Aucune distance minimale n'est à respecter dans ce cas à moins qu'une zone tampon ne soit spécifiée sur l'étiquette
  
2. Des mauvaises herbes se trouvent sur un trottoir le long d'une route reliée à un égout. Pour se débarrasser des mauvaises herbes,
  - a) j'utilise un herbicide sélectif
  - b) j'utilise un herbicide à faible toxicité
  - c) je ne peux pas utiliser d'herbicide
  
3. Je souhaite traiter un trottoir avec un produit phytopharmaceutique. Quelle est la distance minimum à respecter par rapport au filet d'eau ?
  - a) 1 mètre
  - b) 6 mètres
  - c) Le trottoir ne peut pas être traité
  
4. Pour limiter la contamination des eaux de surface par des produits phytopharmaceutiques en Région wallonne,
  - a) on laisse une zone tampon d'au moins 6 mètres par rapport au plan d'eau
  - b) on pulvérise par temps chaud et sec
  - c) on pulvérise par grand vent
  
5. En Région wallonne, quelle est la largeur de la zone tampon à respecter le long d'un cours d'eau ?
  - a) Au moins 1 mètre
  - b) Au moins 6 mètres
  - c) Au moins 20 mètres
  
6. Quel type de phytolice faut-il pour vendre des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel ?
  - a) P1
  - b) P3
  - c) NP
  
7. Quel type de phytolice faut-il pour vendre des produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel ?
  - a) P1
  - b) NP
  - c) P2

8. Qui peut utiliser des produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel ?
- Uniquement les détenteurs d'une phytolice P1
  - Uniquement les détenteurs d'une phytolice NP
  - Les particuliers et les personnes détenant une phytolice
9. Un entrepreneur de parcs et jardins n'utilise que des produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel. Quel type de phytolice doit-il posséder ?
- Une phytolice P2
  - Une phytolice P1
  - Il ne doit pas forcément posséder de phytolice car il n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel
10. Parmi les propositions suivantes, laquelle définit le terme « pesticide » de manière la plus complète ?
- Les produits phytopharmaceutiques et les biocides
  - Les bio-pesticides
  - Les biocides
11. Qu'est-ce qu'un fongicide ?
- Un produit phytopharmaceutique destiné à éliminer les champignons nuisibles
  - Un produit médicamenteux destiné à éliminer les bactéries nuisibles à la santé humaine
  - Un produit phytopharmaceutique destiné à éliminer les bactéries nuisibles
12. La substance active d'un produit phytopharmaceutique est :
- la substance ou le micro-organisme exerçant une action générale ou spécifique sur les organismes nuisibles ou les végétaux
  - la substance présente majoritairement dans un produit phytopharmaceutique
  - la substance ayant le poids moléculaire le plus élevé dans un produit phytopharmaceutique
13. L'adjuvant d'un produit phytopharmaceutique est :
- une substance ayant une action sur les organismes nuisibles
  - une substance destinée à favoriser l'action d'une substance active
  - le liquide dans lequel la substance active est dissoute, généralement de l'eau
14. Le mode d'action de la substance active d'un fongicide vise :
- le champignon phytopathogène
  - la plante
  - Aucune de ces propositions n'est correcte
15. L'application d'un produit phytopharmaceutique « jusqu'à la limite du point de ruissellement » sera effectuée :
- lorsque l'ensemble de la plante sera recouvert de la bouillie de pulvérisation sans pour autant entraîner le ruissellement du produit par la formation de gouttelettes
  - lorsque l'ensemble de la plante sera recouvert de la bouillie de pulvérisation et que celle-ci ruisselle sur le sol
  - en déversant l'intégralité de la bouillie préparée sur la plante

16. Qu'est-ce qu'un produit phytopharmaceutique systémique ?
- a) Un produit phytopharmaceutique circulant dans l'ensemble de la plante via le système vasculaire de celle-ci
  - b) Un produit phytopharmaceutique agissant localement au point de contact de la bouillie avec la plante
  - c) Un produit phytopharmaceutique circulant dans le sol
17. Qu'est-ce qu'un produit phytopharmaceutique de contact ?
- a) Un produit phytopharmaceutique circulant dans l'ensemble de la plante via le système vasculaire de celle-ci
  - b) Un produit agissant localement au point de contact de la bouillie avec la plante
  - c) Un produit circulant dans le sol
18. La rémanence d'un produit phytopharmaceutique caractérise :
- a) sa persistance dans le milieu
  - b) son spectre d'action (le nombre d'organismes ciblés par le produit)
  - c) sa solubilité
19. La sélectivité d'un produit phytopharmaceutique caractérise :
- a) sa solubilité
  - b) sa persistance dans le milieu
  - c) son spectre d'action (les différentes espèces ciblées par le produit)
20. Parmi les numéros d'autorisation de produits phytopharmaceutiques suivants, lequel correspond à un usage amateur ?
- a) 9524G/B
  - b) 9524P/B
  - c) 9524E/B
21. Parmi les numéros d'autorisation de produits phytopharmaceutiques suivants, lequel correspond à un usage professionnel ?
- a) 9484G/B
  - b) 9484P/B
  - c) 9484E/B

22. L'image suivante reprend certaines informations relatives à un produit phytopharmaceutique disponible sur le site phytoweb. Ce produit est autorisé :

Numéro d'autorisation	10039G/B
Composition	255 g/l PIPERONYL BUTOXYDE 20 g/l PYRETHRINES
Délai avant récolte	
Mode d'usage	

- a) pour un usage professionnel uniquement
  - b) pour un usage amateur
  - c) uniquement dans les jardins
23. Que signifie la lettre « G » reprise dans les numéros d'autorisation des produits phytopharmaceutiques à usage amateur ?
- a) Global
  - b) Gestion
  - c) Garden
24. Laquelle des propositions suivantes est correcte ?
- a) Les produits phytopharmaceutiques destinés à un usage professionnel sont toujours autorisés pour un usage amateur
  - b) Les utilisateurs professionnels disposent de produits phytopharmaceutiques supplémentaires par rapport aux utilisateurs amateurs
  - c) Les utilisateurs amateurs disposent de produits phytopharmaceutiques supplémentaires par rapport aux utilisateurs professionnels
25. La législation belge impose que l'application d'un produit phytopharmaceutique respecte l'autorisation pour :
- a) la culture uniquement
  - b) le parasite uniquement
  - c) la culture et le parasite ciblé
26. Le mode d'action d'un produit phytopharmaceutique dépend :
- a) de la substance active du produit phytopharmaceutique
  - b) du type de formulation du produit phytopharmaceutique
  - c) Aucune de ces propositions n'est correcte
27. Un herbicide de contact :
- a) se propage à travers toute la plante cible
  - b) détruit uniquement les tissus foliaires touchés lors du traitement
  - c) est uniquement assimilé par les racines de la plante cible

28. Afin de lutter contre les limaces, quel type de produit phytopharmaceutique peut être employé ?
- a) Un rodenticide
  - b) Un fongicide
  - c) Un molluscicide
29. Les fongicides préventifs à base de cuivre ou de soufre ont généralement :
- a) une action de contact
  - b) une action multisite
  - c) Ces deux propositions sont correctes
30. Un produit phytopharmaceutique dont la substance active est le « tébuconazole » est :
- a) un molluscicide
  - b) un fongicide
  - c) un insecticide
31. Un produit phytopharmaceutique dont la substance active est le « trifloxystrobine » est :
- a) un herbicide
  - b) un fongicide
  - c) un insecticide
32. Un produit phytopharmaceutique dont la substance active est le « diquat » est :
- a) un molluscicide
  - b) un herbicide
  - c) un régulateur de croissance
33. Un produit phytopharmaceutique dont la substance active est la « pyrethrine » est :
- a) un molluscicide
  - b) un insecticide
  - c) un régulateur de croissance
34. Sur quel site internet peut-on trouver des informations concernant les autorisations des produits phytopharmaceutiques ?
- a) Phytoweb.be ou Fytoweb.be
  - b) Phytophar.be
  - c) Malindanslejardin.be

35. L'image suivante, reprend l'autorisation d'un produit agréé sur rosiers. Contre quelle(s) maladie(s) du rosier ce produit peut-il être utilisé ?

Culture: rosiers (plein air) (Rosa)			
Délai avant récolte			
Stade d'application			
Remarque		max. 3 applications/12 mois	
Pour lutter contre	Dose	Stade d'application maladie	Remarque maladie
oidium	1-3 applications, jusqu'à la limite du point de ruissellement, à intervalle de 10-21 jours	A l'apparition des premiers symptômes	
maladie des taches noires du rosier	1-3 applications, jusqu'à la limite du point de ruissellement, à intervalle de 10-21 jours	A l'apparition des premiers symptômes	
rouilles	1-3 applications, jusqu'à la limite du point de ruissellement, à intervalle de 10-21 jours	A l'apparition des premiers symptômes	
Mesures de réduction du risque	Respecter une distance de 1 m par rapport aux étendues d'eau.		

- a) Uniquement l'oïdium du rosier
- b) L'oïdium, les rouilles et la maladie des taches noires du rosier
- c) Ce produit peut être employé sur toutes les maladies foliaires d'origine fongique du rosier

36. Les rhizomes sont :

- a) des tiges souterraines
- b) des tiges aériennes
- c) des champignons

37. Un cotylédon est :

- a) une feuille primordiale constitutive de l'embryon
- b) une partie du système vasculaire de la plante
- c) une partie du système racinaire de la plante

38. Les monocotylédones :

- a) ne présentent qu'un seul cotylédon caractéristique sur l'embryon
- b) se reproduisent uniquement de manière végétative
- c) Aucune de ces propositions n'est correcte

39. Les dicotylédones :

- a) présentent deux cotylédons caractéristiques sur l'embryon
- b) se reproduisent uniquement de manière végétative
- c) Aucune de ces propositions n'est correcte

40. Les graminées :

- a) appartiennent au groupe des monocotylédones
- b) appartiennent au groupe des dicotylédones
- c) Ces deux propositions sont correctes

41. Le xylème :
- est une pièce indispensable du système floral d'une plante
  - permet la circulation de la sève brute dans une plante
  - est une espèce végétale arbustive
42. La maladie du mildiou de la pomme de terre est causée par :
- une bactérie phytopathogène
  - un champignon phytopathogène
  - une carence en fer
43. La maladie des taches noires du rosier est causée par :
- un champignon phytopathogène
  - une bactérie phytopathogène
  - une carence en azote
44. La maladie du dépérissement du buis est causée par :
- un champignon phytopathogène
  - un insecte phytopathogène
  - une bactérie phytopathogène
45. Les maladies appelées « rouilles » sont caractérisées par :
- des pourritures des boutons floraux
  - des lésions chancreuses au niveau des racines
  - des taches foliaires poudreuses à un certain stade de développement du pathogène
46. Une plante souffre d'une maladie fongique foliaire.
- Afin de limiter l'infection, il est conseillé de retirer les branches atteintes
  - Retirer les branches atteintes n'aura aucun impact sur l'évolution de la maladie de la plante
  - Afin de limiter l'infection, il est conseillé d'arroser abondamment le feuillage de la plante
47. Pour augmenter la résistance d'une plante aux maladies,
- il est conseillé de ne jamais la tailler
  - il est conseillé de la fertiliser de manière adéquate
  - il est conseillé de traiter son substrat avec un produit phytopharmaceutique
48. Quand doit-on envisager un traitement phytosanitaire sur une plante ?
- Les traitements phytosanitaires préventifs sont toujours conseillés
  - Il est conseillé de traiter dès l'apparition des premiers symptômes sur la plante
  - L'utilité d'un traitement phytosanitaire dépend de l'espèce végétale, du ravageur en présence et de la gravité des symptômes
49. Les organismes auxiliaires sont :
- des organismes vivants qui s'attaquent aux ennemis des plantes
  - des organismes vivants nuisibles aux plantes
  - des organismes vivants qui s'attaquent uniquement aux bactéries

50. Qu'est-ce que la lutte intégrée ?

- a) L'application rationnelle d'une combinaison de mesures biologiques, chimiques, physiques... dans laquelle l'emploi de produits phytopharmaceutiques est limité au strict nécessaire
- b) Un ensemble de mesures, uniquement préventives, destinées à protéger les végétaux contre les maladies et les ravageurs
- c) Un ensemble de mesures, uniquement chimiques, destinées à protéger les végétaux contre les maladies et les ravageurs

51. Je souhaite désherber chimiquement une surface pavée reliée au réseau de collecte des eaux pluviales.

- a) Cela n'entraîne aucun risque pour l'environnement
- b) Le risque pour l'environnement est trop élevé, je n'ai d'autre choix que d'opter pour une méthode alternative de désherbage puisque le désherbage chimique est interdit sur ce type de surface
- c) Le risque pour l'environnement est très élevé mais je désherbe tout de même de manière chimique car il n'existe pas d'alternative

52. Avant de placer une nouvelle plante au jardin,

- a) je vérifie que celle-ci est adaptée au type de sol, à la luminosité... de son nouvel emplacement
- b) je traite préventivement son futur emplacement avec un fongicide de manière à éviter toute infection
- c) j'inonde d'eau son futur emplacement afin d'éviter toute situation de stress hydrique lors de la plantation

53. Je souhaite désherber une surface lisse et bétonnée en respectant le plus possible l'environnement.

- a) J'opte pour un désherbage mécanique à l'aide d'une brosse à poils durs
- b) J'opte pour un désherbage chimique à l'aide d'un herbicide à large spectre
- c) J'opte pour un désherbage chimique à l'aide d'un herbicide spécifique aux espèces nuisibles rencontrées

54. Afin de lutter contre les pucerons, quelle méthode alternative aux produits phytopharmaceutiques peut être utilisée ?

- a) Appliquer de l'eau savonneuse sur le feuillage des plantes
- b) Utiliser un piège mécanique afin de piéger les pucerons
- c) Utiliser des nématodes, prédateurs naturels des pucerons

55. Afin de lutter contre les campagnols, quelle méthode alternative aux produits phytopharmaceutiques peut être utilisée ?

- a) Utiliser de l'eau savonneuse sur le feuillage des plantes
- b) Utiliser un piège mécanique afin de piéger les campagnols
- c) Utiliser des variétés résistantes



56. Afin de lutter contre une maladie bactérienne,
- il est conseillé de recourir à la lutte chimique
  - il est conseillé de recourir à un lâcher d'insectes auxiliaires
  - il est conseillé de supprimer les parties de plantes atteintes par la maladie
57. Afin de lutter contre les mauvaises herbes, quelle méthode alternative aux produits phytopharmaceutiques peut être utilisée ?
- Réaliser un paillage
  - Appliquer de l'eau savonneuse sur le feuillage des plantes adventices
  - Procéder à un lâcher d'insectes auxiliaires
58. Un traitement fongicide est réalisé à double dose par rapport à la dose recommandée.
- Cela est interdit
  - Cela est autorisé lorsque la pression parasitaire est très forte
  - Cela est autorisé à condition de ne pas traiter à proximité d'un cours d'eau
59. L'étalonnage d'un pulvérisateur à dos sert :
- à connaître la taille de l'aire à pulvériser
  - à connaître le volume de bouillie à utiliser par unité de surface
  - à comptabiliser le nombre de pas effectués par l'utilisateur d'un pulvérisateur à dos
60. L'amorçage du pulvérisateur est réalisé par l'opérateur :
- sur la route si elle n'est pas reliée à un réseau d'égouttage
  - sur la surface à traiter, la zone d'amorçage devant être traitée par la suite
  - sur la surface à traiter, sans traiter la zone d'amorçage une fois le pulvérisateur amorcé
61. Une surface du jardin vient d'être traitée avec un produit phytopharmaceutique,
- il est conseillé d'attendre 2 à 3h avant de fréquenter à nouveau cette zone
  - il est conseillé de se référer à l'étiquette du produit afin de savoir quand la zone peut à nouveau être fréquentée
  - il n'est pas nécessaire d'attendre avant de fréquenter à nouveau cette zone
62. Les emballages vides de produits phytopharmaceutiques :
- sont placés dans un sac PMC et ramassés par les services (inter)communaux
  - sont rapportés dans un parc à conteneurs
  - sont jetés avec les ordures ménagères
63. Après un traitement phytosanitaire, le matériel de pulvérisation est rincé. Les eaux de rinçage sont :
- épanchées sur une surface enherbée ou riche en matière organique
  - éliminées dans les égouts
  - Ces deux propositions sont correctes
64. L'emballage d'un produit phytopharmaceutique est abîmé et illisible.
- Le produit peut tout de même être utilisé
  - Le produit doit être éliminé dans un parc à conteneurs
  - Le produit doit être éliminé via le ramassage des déchets ménagers

65. Lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques,
- il n'est pas nécessaire de porter des gants
  - il est préférable de porter des gants en nitrile ou néoprène
  - il est préférable de porter des gants jetables en latex
66. Lors du remplissage du pulvérisateur,
- il est conseillé de se laver les mains au savon après la préparation de la bouillie
  - il est conseillé de se rincer les mains uniquement à l'eau claire
  - Aucune mesure spécifique ne doit être prise
67. Le rinçage extérieur des pulvérisateurs peut se faire entre autres :
- sur une zone enherbée
  - sur un sol nu pentu
  - sur une surface pavée
68. Un produit phytopharmaceutique est transféré dans un autre emballage que son emballage d'origine.
- Cela est interdit par la loi
  - Cela est autorisé par la loi
  - Cela est autorisé par la loi à condition de conserver l'étiquette d'origine du produit
69. Un produit phytopharmaceutique est exposé au gel.
- Cela n'altère en aucun cas l'efficacité du produit
  - Cela risque d'altérer les propriétés physico-chimiques du produit ; le produit peut perdre en efficacité
  - Le produit doit alors être secoué vivement avant son utilisation
70. Un particulier doit conserver ses produits phytopharmaceutiques :
- dans une armoire sécurisée hors de portée des enfants
  - dans un sac plastique
  - Ces deux propositions sont correctes
71. L'étiquette d'un produit phytopharmaceutique est devenue illisible.
- Le produit doit être évacué dans un parc à conteneurs
  - Le produit peut être conservé à condition de connaître sa nature
  - Le produit peut toujours être conservé

72. Que signifie ce pictogramme?



- a) Eaux contaminées par les produits chimiques
- b) Dangereux pour l'environnement
- c) Danger de mort

73. Que signifie ce pictogramme ?



- a) Toxique
- b) Corrosif
- c) Aucune de ces propositions n'est correcte

74. Que signifie ce pictogramme ?



- a) Dangereux pour la santé (nocif ou irritant)
- b) Inflammable
- c) Produit dangereux pour l'environnement

75. Que signifie ce pictogramme ?



- a) Dangereux pour la santé (nocif ou irritant)
- b) Comburant
- c) Produit dangereux pour la santé

76. Les consignes à respecter lors de la préparation d'une bouillie :
- sont toujours indiquées sur les étiquettes des produits phytopharmaceutiques
  - dépendent du type de formulation du produit phytopharmaceutique
  - Ces deux propositions sont correctes
77. Les pictogrammes présents sur l'étiquette de produits phytopharmaceutiques :
- indiquent la nature du danger
  - indiquent le ravageur ciblé par le produit phytopharmaceutique
  - indiquent les zones dans lesquelles le produit phytopharmaceutique doit être utilisé
78. Le type de formulation d'un produit phytopharmaceutique :
- est toujours indiqué sur l'étiquette du produit phytopharmaceutique
  - est parfois indiqué sur l'étiquette du produit phytopharmaceutique
  - n'est jamais indiqué sur l'étiquette du produit phytopharmaceutique
79. L'étiquette d'origine d'un produit phytopharmaceutique :
- peut toujours être détachée du contenant du produit phytopharmaceutique
  - peut être détachée du contenant du produit phytopharmaceutique si elle est conservée
  - ne peut jamais être détachée du contenant du produit phytopharmaceutique
80. Un produit phytopharmaceutique qui n'est plus agréé depuis 5 ans:
- peut encore être utilisé mais il ne sera plus disponible sur le marché
  - doit être éliminé dans un parc à conteneurs
  - peut encore être utilisé mais à une dose réduite
81. Un produit phytopharmaceutique dont l'emballage est déchiré ou abîmé :
- peut encore être utilisé dans un délai de 6 mois
  - doit être éliminé dans un parc à conteneurs
  - peut encore être utilisé mais à une dose réduite
82. Un particulier utilise des produits phytopharmaceutiques sans protection et ne ressent pas d'effet sur sa santé.
- Cela est impossible car tout produit comprend une toxicité intrinsèque
  - Cela est possible mais il n'est pas à l'abri de développer une maladie chronique ou des symptômes qui apparaîtront plus tard
  - Cela est uniquement possible si la personne exposée est résistante aux effets toxiques des produits
83. L'intoxication aiguë se distingue de l'intoxication chronique :
- par la fréquence et la durée d'exposition au produit chimique
  - par le degré de toxicité des produits ingérés
  - Aucune de ces propositions n'est correcte

84. Suite à l'ingestion d'un produit phytopharmaceutique, une personne perd connaissance. Quelle mesure d'urgence doit immédiatement être prise ?
- Faire boire du lait à la victime
  - Appeler les secours (112)
  - Faire boire de l'eau à la victime
85. Suite à une intoxication dont on connaît l'origine (le produit phytopharmaceutique), une personne souffre de maux de tête. Quelle mesure doit être prise ?
- Boire de l'eau
  - Prendre une aspirine
  - Appeler le centre Antipoisons (070/245245) ou consulter un médecin
86. L'élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur peut se faire :
- sur une aire enherbée
  - dans une cour pavée ou bétonnée
  - à proximité immédiate d'un cours d'eau
87. Est-il conseillé de pulvériser un produit phytopharmaceutique en cas de pluie ?
- Non, car le produit pourrait être lessivé et emporté vers les eaux de surface ou les eaux souterraines
  - Oui, car la pluie diminue le risque de lessivage vers les eaux de surface et souterraines
  - Aucune de ces propositions n'est correcte
88. Le surdosage d'un produit phytopharmaceutique :
- peut être néfaste pour des organismes non cibles (non pathogènes et non visés par l'application du produit phytopharmaceutique)
  - augmente le risque de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines
  - Ces deux propositions sont correctes
89. L'emploi d'un produit phytopharmaceutique lorsque la température est supérieure à 25°C :
- n'est pas conseillé. Une température élevée va impacter la taille des gouttelettes et augmenter ainsi le risque de dérive
  - est conseillé. Une température très élevée permettra une meilleure efficacité du produit
  - Aucune de ces propositions n'est correcte
90. L'emploi d'un produit phytopharmaceutique lorsque la vitesse du vent est supérieure à 5km/h :
- n'est pas conseillé: le risque de dérive augmente lorsque la vitesse du vent augmente
  - est conseillé: un vent soufflant à une vitesse modérée permettra une meilleure pénétration du produit
  - Aucune de ces propositions n'est correcte
91. L'hygrométrie de l'air lors de l'emploi d'un produit phytopharmaceutique :
- doit être très basse
  - doit, idéalement, être supérieure à 60%
  - Aucune de ces propositions n'est correcte

92. Un client voudrait désherber son allée de garage.

- a) Je lui conseille le glyphosate : efficace sur les monocotylédones et les dicotylédones
- b) Je me renseigne sur les plantes qu'il veut traiter afin de lui renseigner un herbicide
- c) Je me renseigne sur les plantes qu'il veut traiter afin de lui proposer des méthodes alternatives de désherbage (brossage, recours à l'eau chaude...)

93. Un client demande un conseil par rapport au dépérissement de sa haie de thuyas.

- a) Je lui conseille un fongicide à base de cuivre : efficace contre de nombreux champignons phytopathogènes
- b) Je lui conseille d'éliminer les parties atteintes et de fertiliser sa haie avant d'envisager un traitement curatif
- c) Je lui conseille d'utiliser une bouillie prête à l'emploi afin de diminuer les risques pour sa santé

94. De quel agent pathogène s'agit-il ?



- a) *Botrytis cinerea*
- b) *Pestalotiopsis funerea*
- c) *Armillaria mellea*

95. De quel agent pathogène s'agit-il ?



- a) *Botrytis cinerea*
- b) *Pestalotiopsis funerea*
- c) *Armillaria mellea*

96. De quels ravageurs s'agit-il ?



- a) Des cochenilles
- b) Des pucerons
- c) Des acariens